

**Bastide de Fabrégas : Renforcement Planchers haut et bas de la salle d'accueil du public**

Site de Fabrégas N° 676- commune de la Seyne sur Mer - Var

**LOT N° 2 : Menuiseries intérieures, Charpentes, planchers bois**

---

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**I- DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PRESTATION**

**MAITRE D'OUVRAGE : Conservatoire du littoral**

Bastide Beaumanoir

3, rue Marcel Arnaud

13100 Aix en Provence

Tél. +33 (0)4 42 91 64 10

[paca@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:paca@conservatoire-du-littoral.fr)

## I- DESCRIPTION ET CONTENU DE LA PRESTATION

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de la Bastide de Fabrègas, sur le site de Fabrègas-Les Gabrielles dépendant du territoire de la commune de la Seyne sur Mer (var). Le bâtiment est implanté sur la parcelle BO 582 sur la bordure agricole à l'Est du site.

La gestion du site est assurée par la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.



### 1. OBJET DU MARCHE

Travaux de confortement du plancher situé entre le rez de jardin-cave et le RDC, plafond de la salle d'accueil du public du RDC : LOT N° 2 : Menuiseries intérieures, Charpentes, planchers bois

## 2. TRAVAUX À RÉALISER

### 1. PLANCHER HAUT DE LA SALLE DE REUNION

Cette tâche porte sur une surface de 70 m<sup>2</sup> et comprend :

- La dépose soignée en vue d'une réutilisation partielle) de l'ensemble du parquet dans les pièces au-dessus de la salle de réunion, y compris dépose d cloisonnement, évacuations des gravois
- La dépose des éléments porteurs en bois, en trop mauvais état, dépose des enfustages
- Grattage, brossage, traitement des bois conservés en place par injection et traitement superficiel au produit
- Fourniture et mise en œuvre de profilés de moisage y compris perçage, boulonnage, quincaillerie, bride sabot, etc...
- Travaux divers de maçonnerie : empochement dans la maçonnerie ancienne, scellement de pièces, reprises ponctuelles des arrases, etc...
- Réfection des sols après travaux, parquet de réemploi et complément en neuf

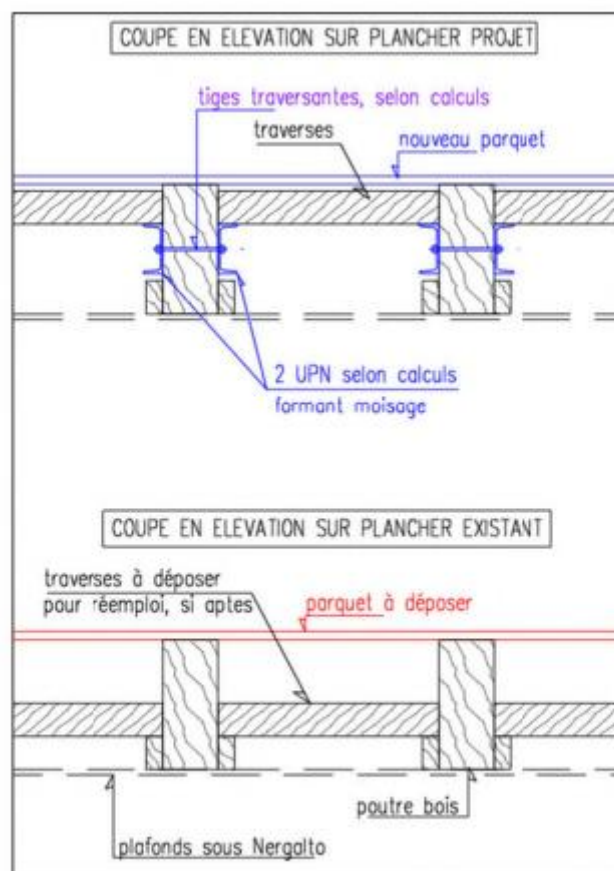


Figure 3 : croquis de principe renforcement en plancher haut de la grande salle

Le renforcement de ce plancher comprend :

**Pour chaque poutre :**

- Fourniture et mise en œuvre de 2 UPN format moisage sur poutres bois existantes,
  - Dimensionnées selon calculs
  - De classe de résistance minimale S235
  - Traité contre la corrosion
- Liaisonnés par tiges filetées, boulonnées, dimensionnées selon calculs
- Encastrées en extrémités dans les maçonneries porteuses existantes,
  - Y compris création des empochements dans maçonnerie
  - Y compris tous travaux de rebouchage des maçonneries
- Y compris eclissages, fixation et tous accessoires nécessaires

**Pour les traverses en bois :**

- Pour celle aptes au réemploi (conservables et réutilisables)
  - Découpe des traverses pour ajustement aux nouvelles dimensions
  - Pose et fixation
- Pour celles non conservables :
  - Fourniture, découpe et ajustement des nouvelles
  - En bois de structure traité de classe 2 ou supérieur

**Pour les lames de parquet :**

- Fourniture et pose de nouvelles lames,
  - D'épaisseur selon calculs
  - Bois traités de classe 2 ou supérieur
  - Aptes à l'usage, au choix de l'architecte

## **2. REMPLACEMENT DE 4 PORTES FENETRE DE LA FACADE EST**

Cette tâche comprend :

- La dépose et évacuation des éléments à remplacer (y compris les dormants) pas de pose en rénovation
- La fourniture et la pose quatre porte-fenêtre neuves (identique aux anciennes, en bois (européens type mélèze ou Pin Noir), double vitrage, y compris étanchéité absolue des seuils de porte et quincaillerie, ainsi que rattrapage des tableaux intérieur et extérieurs
- Mise en peinture deux couches des éléments fournis selon la couleur des autres fenêtres (indiqué par le gestionnaire)

## **3. MODALITES D'EXECUTION**

Le prestataire s'assurera de la bonne exécution des travaux et notamment :

- du respect du planning

- de l'organisation du chantier
- de la conformité de l'exécution des travaux (vérification de la qualité des équipements, gestion des modifications)

L'entreprise est avertie que les travaux ont lieu intégralement sur un site naturel protégé dont le statut implique la conservation maximale des espèces (faune et flore) et des espaces (hydrologie, sols, paysages). Ces contraintes imposent donc des moyens humains et des modes opératoires adaptés que l'entreprise ne pourra ignorer. Ainsi l'entreprise devra offrir des garanties quant à la qualité de ses prestations réalisées préalablement sur des espaces naturels protégés.

➤ ***Circulation sur le site***

Les véhicules et engins devront obligatoirement emprunter les emplacements réservés au chantier définis au préalable avec le maître d'œuvre.

➤ ***Nettoyage du chantier, rejets d'effluents***

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entreprise devra débarrasser le chantier et ses abords de tous les matériaux et déchets n'ayant plus d'utilité par la suite. Aucun rejet d'effluent ne devra être effectué sur le site. Les opérations liées à l'entretien des engins et à leur approvisionnement en carburant devront être réalisées dans des conditions garantissant une protection contre les risques de pollution. Une attention particulière sera portée en périphérie des milieux aquatiques.

➤ ***Dégradations***

L'entreprise sera seule responsable des dégradations fortuites ou dues à la malveillance qui pourraient se produire avant la réception des travaux et sera tenue de les réparer.

La végétation bordant la piste devra être respectée scrupuleusement. La réalisation de ces travaux ne pourra se faire qu'avec du matériel adapté. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner l'arrêt immédiat du chantier par le maître d'œuvre.

En cas de pluie forte et/ou persistante, le chantier pourra être suspendu par le maître d'œuvre.

**Signature et cachet du (des) prestataires(s) :**

A Rochefort, le .....

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Philippe VAN DE MAELE

Directeur du Conservatoire du littoral

